



**Congrès des Parcs naturels régionaux de France  
Discours de clôture du Président Jean-Louis Joseph  
Parc du Verdon – Aups  
12 octobre 2012**

Mesdames les Ministres,

Monsieur le Préfet de Région, Mesdames et Messieurs les parlementaires

Mesdames, Messieurs représentants de l'Association des Régions de France, chers collègues conseillers régionaux,

Messieurs les Représentants des Départements,

Monsieur le Maire d'Aups,

Monsieur le Président du Parc du Verdon, cher Bernard

Mesdames et Messieurs les Présidents et élus des Parcs et projets de Parcs,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les directeurs et agents des Parcs,

Mesdames et Messieurs les partenaires des Parcs,

Chers amis,

Je suis particulièrement heureux et honoré de conclure avec vous tous ce Congrès des Parcs naturels régionaux en cette année qui marque les **45 ans d'existence** des Parcs, ici à Aups « capitale du Haut Var et capitale de la truffe », dans le Parc naturel régional du Verdon.

Je salue très amicalement les délégations étrangères d'élus et de techniciens qui nous ont fait l'honneur de participer à nos travaux :

Les délégations du Brésil, Liban, des Parcs de la Belgique, de la Suisse, d'Italie, du Sénégal et de l'Uruguay

Leur présence prouve leur intérêt pour notre réseau et aussi notre ouverture à l'international.

Je vous propose de les applaudir.

Je salue et remercie également nos partenaires privés: la Poste, GRTgaz, RTE, Scot Fertiligène, la Lyonnaise des Eaux qui apportent leur soutien à nos actions depuis plusieurs années.

Depuis notre dernier Congrès dans le Parc des Vosges du Nord en octobre 2011, l'activité de notre réseau a été intense.

La multitude des projets que nous conduisons, la diversité des actions mises en œuvre témoignent de l'activité, de la vivacité de notre réseau.

Durant les deux premières journées de notre Congrès, le Marché aux Initiatives et les expériences présentées dans les ateliers ont démontré notre capacité d'initiatives et d'innovation et la richesse de nos territoires.

Au cours de mes visites dans les Parcs, j'ai eu l'occasion de me rendre compte du travail extraordinaire fait par nos élus et nos équipes.

Ce travail est reconnu et apprécié sur le terrain, mais peut-être encore insuffisamment connu.

Nos chartes de Parcs dont le niveau de qualité et d'exigence a beaucoup évolué ces dernières années sont des projets de territoires partagés par tous les acteurs locaux.

Leur élaboration et leur adoption par les collectivités nécessitent des efforts, une énergie, des moyens qu'aucun autre territoire ne met en œuvre.

Les modes de faire associant les habitants et les partenaires sont originaux et visent à faire partager, approprier les projets par le plus grand nombre.

Notre Congrès sur le thème « Projets partagés, territoires vivants » a permis d'illustrer nos méthodes de travail, nos modes d'action pour mieux faire ensemble et mieux vivre ensemble mais aussi de confronter nos expériences avec celles d'autres territoires. Le thème de notre Congrès s'inscrit également dans l'année internationale des coopératives.

Je tiens à remercier **Marjorie Jouen** pour l'excellente synthèse de nos débats et travaux en séance d'ouverture et dans les 6 ateliers qui se sont déroulés ces deux derniers jours et qui vont nourrir nos actions dans les mois qui viennent.

## **Je souhaite aborder le renouvellement de classement et la création de nouveaux Parcs**

Notre réseau est divers : diversité des richesses naturelles, diversité des patrimoines culturels, diversité des paysages, diversité des problématiques en matière économique et d'aménagement.

Nous devons faire de cette diversité une richesse collective.

Notre réseau compte 48 Parcs, et 17 Parcs sont en projet à l'initiative des Régions.

**La création de nouveaux projets** doit nous interroger, à la fois sur l'exigence de qualité patrimoniale et sur la motivation des acteurs locaux et les moyens financiers nécessaires à la conduite et la mise en œuvre du projet de territoire qu'est la charte.

Le classement en Parc naturel régional ne consiste pas en une simple attribution d'un label touristique ou autre. C'est un engagement fort de tous les acteurs d'un territoire sur des valeurs et des objectifs partagés.

Nous souhaitons que l'avis d'opportunité, nouvelle disposition introduite par le décret sur les Parcs de janvier 2012, se fonde sur un dossier étayé démontrant l'intérêt patrimonial du territoire, la cohérence du périmètre, les enjeux en matière d'aménagement et de développement et la motivation des collectivités et des acteurs locaux.

Dans un contexte budgétaire tendu tant au niveau de l'Etat que des collectivités territoriales, il ne s'agit pas de créer de nouveaux Parcs qui ne disposeraient pas des moyens financiers pour agir et répondre à leurs obligations. Il ne s'agit pas non plus que la création de nouveaux Parcs se fasse au détriment des Parcs existants.

Cette question est essentielle pour l'avenir de notre réseau et doit être partagée avec les Régions.

---

Un autre sujet qui nous préoccupe actuellement concerne **l'adhésion des communes** au moment de la création ou du renouvellement du classement.

En effet, certaines communes, remettent en cause leur adhésion et demandent de se retirer pour des raisons qui souvent ne concernent pas directement le Parc. Elles profitent de ce moment de consultation pour exprimer un rejet des réglementations et dispositifs de plus en plus complexes ou même pour d'obscures raisons locales.

Ces prises de positions, souvent isolées, remettent ainsi en question la qualité et la cohérence du territoire soumis au classement.

Nous travaillons actuellement sur cette question et ferons des propositions au Gouvernement d'ici la fin de l'année visant à modifier les règles d'adhésions des communes et communautés de communes et privilégier ainsi l'intérêt collectif par rapport aux positions individuelles.

Ces différents points sont actuellement en débat au sein de la Mission Avenir des Parcs animée par Eliane Giraud, vice présidente de la Fédération que je remercie ainsi que les membres de la mission.

Durant l'année écoulée, ce sont deux nouveaux Parcs qui ont été créés :

- Celui des Ardennes, né fin décembre 2011 ; il couvre 91 communes en Région Champagne-Ardenne au nord de l'agglomération de Charleville Mezière.
- Celui des Préalpes d'Azur, créée en mars 2012, couvre lui 45 communes en Région Provence Alpes Côte d'Azur dans l'arrière pays Niçois.

Durant ces 12 derniers mois, ce sont 2 Parcs dont le renouvellement de classement a été signé par décret du Premier Ministre :

- le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse
- le Parc des Ballons des Vosges

Aujourd'hui, Madame la Ministre de l'Ecologie, nous attendons la signature des décrets de renouvellement du classement des Parcs des Causses du Quercy, du Pilat et du Haut Languedoc et des deux Parcs d'outre mer de la Martinique et de la Guyane. Pour ces deux derniers, la procédure est achevée depuis de très nombreux mois et nous regrettons que la trop longue attente pour le renouvellement de leur classement. J'espère, Madame la Ministre de l'Ecologie, que vous aurez de bonnes nouvelles à nous annoncer.

La procédure de création et de renouvellement de classement d'un Parc est une démarche exigeante, nécessitant un travail considérable et une mobilisation importante des élus et des équipes techniques, sans oublier les moyens financiers conséquents que cela suppose.

Dans ce domaine aussi, nous ferons des propositions d'ici le mois de décembre pour alléger la procédure de renouvellement du classement et augmenter la durée de validité de nos chartes pour la porter à 15 ans comme pour les Parcs nationaux.

### **Durant l'année écoulée, certains textes législatifs et réglementaires ont beaucoup mobilisé le réseau des Parcs et la Fédération**

En effet, avant les élections du printemps dernier, de nombreux textes et décrets ont été publiés qui ont un impact pour les Parcs.

**Le décret du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents** ayant une incidence sur l'environnement va obliger les Parcs à soumettre leur charte à une évaluation environnementale. Cette obligation entrainera un allongement de la procédure d'approbation de nos chartes et des coûts supplémentaires. Nous avons vivement réagi face à cette nouvelle contrainte alors que nos chartes sont déjà soumises à une évaluation en continue et que leur objet premier est de préserver le patrimoine naturel. Nous demandons que les chartes de Parcs ne soient pas soumises à cette obligation ou, à minima, qu'un dispositif allégé leur soit accordé.

Dans le domaine de **l'urbanisme** également, une ordonnance publiée en début d'année supprime l'opposabilité directe de nos chartes aux Plans locaux d'urbanisme quand les communes concernées font partie d'un Schéma de cohérence territoriale. Cette disposition amenuise la portée de nos chartes notamment pour les Parcs qui sont soumis à une forte pression urbaine et foncière.

Nous souhaitons, Madame la Ministre de l'Egalité des Territoires, que les chartes de Parcs soient opposables à la fois aux SCOT et au PLU, comme cela existait avant la publication de cette ordonnance.

Concernant la loi du 20 mars 2012 relative à **la majoration de 30% des droits à construire**, notre réseau a été très satisfait de son abrogation par l'actuel Gouvernement ; ce texte n'apportait pas de solutions aux problèmes d'artificialisation des sols et de consommation d'espaces agricoles et naturels notamment en milieu rural.

Après cette rapide rétrospective des principaux textes qui nous ont mobilisés, je vous propose d'aborder les **grandes réformes** engagées par le Gouvernement et qui nous concernent.

Madame la Ministre de l'Ecologie, le réseau des Parcs souhaite tout d'abord vous remercier pour tout l'intérêt que vous lui avez témoigné depuis votre prise de fonction.

Le rendez-vous que vous m'avez accordé début juillet, quelques jours après votre nomination au Ministère de l'Ecologie, m'a permis de vous présenter notre réseau et ses préoccupations du moment.

Votre première visite officielle sur le terrain, vous l'avez faite pour inaugurer le dernier Parc créé, celui des Préalpes d'Azur.

Ainsi en quelques mois, vous nous avez démontré votre attachement à la politique des Parcs naturels régionaux et je vous en remercie. Je tiens également à vous remercier pour la qualité des relations avec votre Cabinet et vos services pour leur implication précieuse dans la vie et les travaux de notre réseau.

Vous m'avez invité, en tant que Président de la Fédération des Parcs à la Conférence Environnementale et à la Table ronde concernant la biodiversité que présidait Madame la Ministre de l'Egalité des Territoires. Avec l'Atelier Technique des Espaces Naturels, nous représentons les gestionnaires oeuvrant en faveur de la biodiversité.

Nous avons pu apprécier la qualité des annonces, du débat et de l'écoute.

Enfin, votre présence, Mesdames les Ministres, aujourd'hui à notre Congrès nous honore et je vous en remercie très sincèrement.

Nous serons, à vos côtés, en tant que force de propositions dans la préparation des grandes réformes que le gouvernement et en particulier vos Ministères engagent dans le domaine de la biodiversité, de la transition énergétique, de l'urbanisme ou de la décentralisation.

Dans le cadre de ces réformes, les Parcs se proposent d'être des « **expérimentateurs** », des « **passeurs** » de bonnes pratiques des politiques publiques menées par l'Etat et les Collectivités territoriales.

La loi nous donne cette mission et nous en souhaitons une meilleure reconnaissance, notamment dans les futurs programmes européens.

Suite à la Conférence Environnementale, trois projets de lois doivent être proposés dans les prochains mois.

- **Concernant la loi de programmation sur la transition énergétique** prévue pour juin 2013, nous souhaitons siéger dans la Commission nationale qui constituera le « parlement » du débat. En effet, notre réseau a été précurseur dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Nous avons expérimenté, il y a de nombreuses années déjà, des démarches territoriales qui sont aujourd'hui reprises dans ce que l'on appelle les Plans Climat-énergie territoriaux (PCET).

Nous mettons en place des agences locales de l'énergie. Dans mon propre Parc c'est une agence locale de la transition énergétique qui est en projet. Nous développons des filières bois énergie à l'échelle locale, soutenons des initiatives originales telles que les centrales villageoises photovoltaïques, parcs éoliens, des éco quartiers, des programmes liés aux transports et à la mobilité etc ...

Toutes ces actions et expériences, nous souhaitons les faire partager. Nous souhaitons que la loi de programmation prenne bien en compte l'échelle des territoires pour la mise en œuvre des politiques publiques et fasse appel à l'ingénierie de nos équipes techniques.

- **Concernant le projet de loi sur le logement, l'urbanisme et la ville**, nous appelons de nos vœux une simplification et une meilleure application de nombreux dispositifs déjà existants.

Nos chartes de Parcs sont opposables aux documents d'urbanisme et nous proposons, selon un droit d'option, qu'elles puissent avoir valeur de SCOT ou de schéma de secteur, si telle est la volonté locale exprimée au moment de l'élaboration de la charte.

La question de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels est au cœur des préoccupations des Parcs et plus particulièrement des Parcs situés en périphérie des grandes agglomérations. Des propositions concrètes sans coût pour l'Etat ont été évoquées lors de la Conférence Environnementale telles que :

- pour les projets de lotissement par exemple, prévoir qu'un pourcentage minimum de surface au sol des constructions soit réservé à la biodiversité

- imposer que toute nouvelle surface artificialisée soit compensée par la remise en végétation d'une surface équivalente, notamment pour la reconquête de friches industrielles ou commerciales.

Quelques idées simples et concrètes que notre réseau est prêt à expérimenter et mettre en pratique.

- Concernant **la loi cadre sur la biodiversité**, le Gouvernement a annoncé un certain nombre d'orientations très intéressantes que notre réseau partage.

S'agissant de la création de **nouveaux outils de protection de la nature et des paysages**, nous souhaitons qu'ils apportent **une simplification et une meilleure lisibilité**.

Le réseau des Parcs est par ailleurs très attaché aux **dispositifs contractuels** de préservation de la biodiversité. Natura 2000 dont nous sommes un des premiers opérateurs (25% de la surface terrestre classés en Natura 2000 sont gérés par les Parcs), doit être conforté et développé au plan français avec les moyens nécessaires.

En ce qui concerne la **gouvernance**, le Gouvernement prévoit de créer le Conseil National de la Transition écologique. Nous souhaitons que cette nouvelle instance, permette également de simplifier, de réduire les très nombreux comités thématiques existants.

Nous souhaitons, Madame la Ministre de l'Ecologie, que notre Fédération soit invitée à siéger dans la nouvelle instance que vous allez créer.

Il sera également indispensable de simplifier et réduire les instances de gouvernance aux échelles régionales et départementales.

Nous avons relevé avec satisfaction que ce nouveau Conseil prendra en compte la dimension interministérielle des politiques à mettre en œuvre.

Nous sommes également très attachés à cette dimension interministérielle. Nous souhaitons d'ailleurs que nos chartes soient dans l'avenir examinées par une instance interministérielle ayant une approche pluridisciplinaire et transversale.

Concernant la création de **l'Agence Nationale de la Biodiversité**, nous sommes dans l'attente de connaître les missions et son périmètre d'intervention exact. Nous serons attentifs à ce que la création de cette agence ne fragilise pas l'ingénierie et l'expertise présentes dans les très nombreuses associations et organismes comme les Parcs naturels régionaux qui disposent d'une importante connaissance du terrain, d'un savoir faire



scientifique et en matière de médiation, et qu'elle apporte une dynamique à la reconquête de la biodiversité.

**La sensibilisation des jeunes** est également un axe prioritaire issu de la Conférence Environnementale et nous nous en réjouissons. Depuis leur création, les Parcs s'investissent dans le domaine de l'Education à l'environnement et au développement durable. Notre Fédération est membre du Collectif français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable, plate forme d'échanges et de propositions réunissant de très nombreuses associations.

Nombreux sont les Parcs qui ont signé des conventions avec les collectivités, les Inspections Académiques et les Rectorats pour co- construire des projets éducatifs en milieu scolaire.

Nous sommes prêts à poursuivre cette mission essentielle en direction des jeunes qui fait partie des missions prioritaires des Parcs, et à signer une convention nationale entre votre Ministère de l'Ecologie et celui de l'Education Nationale et notre Fédération.

Enfin en ce qui concerne **la fiscalité écologique**, nous souhaitons notamment pouvoir expérimenter un outil que nous avons imaginé : **la zone franche environnementale**. Ce type d'outil mis en place sur des zones à enjeux « biodiversité » spécifiques permettrait, à l'instar des zones Franches urbaines, d'expérimenter des règles nouvelles et adaptées sur le plan administratif, financier et fiscal.

En ce qui concerne le financement des Parcs, nous souhaiterions qu'une part de **la taxe d'aménagement**, dont une partie sera vraisemblablement attribuée aux Régions, soit affectée par les Régions au financement des actions des Parcs.

Voici, Mesdames les Ministres, quelques propositions concrètes dans le cadre du débat engagé sur la transition écologique et énergétique. Sachez que notre réseau est à vos côtés pour contribuer à ces travaux qui doivent être porteurs de développement économique et social.

Cette dimension économique et sociale de l'action des Parcs est également essentielle. **Les orientations issues de notre réflexion sur l'avenir des Parcs** et adoptées à l'unanimité lors de notre Assemblée générale du mois de mars dernier, ont permis de confirmer certaines de nos missions mais surtout d'affirmer des ambitions nouvelles et de nouveaux champs d'intervention.

Enfin, à l'aube **d'un nouvel élan de la décentralisation**, notre réseau souhaite confirmer son attachement à la double responsabilité de l'Etat et des Régions dans la politique des Parcs.

Créées à l'initiative des Régions, les Parcs bénéficient d'un classement accordé par l'Etat par décret signé du Premier Ministre. **Cette double responsabilité, régionale et nationale**, garantit la cohérence nationale à la politique des Parcs. Nous demandons le maintien de ce principe fondamental qui fait l'originalité et la qualité de la politique des Parcs Naturels Régionaux français.

Cinq principes fondamentaux doivent être confortés :

1- la légitimité et la force des Parcs résident dans leur approche transversale et pluridisciplinaire. La charte de Parc est un projet de territoire qui englobe **toutes les dimensions du développement durable** : l'économie, l'environnement, le social et la culture.

2- la spécificité des Parcs tient à la définition de **leur périmètre, fondée sur des critères de cohérence biogéographique** et de valeur du patrimoine. Leur assise interdépartementale, voire interrégionale constitue une originalité dans l'organisation territoriale française.

3- Transcendant les limites, qu'elles soient territoriales, administratives ou sectorielles, les Parcs ont un rôle d'**assembler du territoire**.

4- les **vocations d'expérimentation, d'innovation** et de transferts d'expériences sont des vocations reconnues qu'il s'agit de conforter et de renforcer.

5- Enfin, **la contractualisation des financements des Parcs** avec les Régions, les Départements et l'Etat est essentielle pour la mise en œuvre des orientations définies dans leur charte.

La Fédération des Parcs a fait part de ces propositions à l'Association des Régions de France dans le cadre de sa contribution à l'Acte III de la décentralisation.

Certaines de ces propositions nécessiteront des adaptations réglementaires qui devront être portées par votre Ministère, Madame la Ministre de l'Ecologie, l'ARF et notre Fédération.

Avant de conclure, je souhaite m'adresser aux représentants des Régions.

Les Régions sont appelées dans l'avenir à jouer un rôle croissant et majeur dans les domaines du développement économique, de l'aménagement des territoires, de la biodiversité, de la formation.

Certaines Régions s'interrogent sur le coût de fonctionnement des Parcs, mais les Parcs sont pour elles des vitrines du développement durable et des territoires d'innovation, et leur première compétence dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Permettez moi de prendre l'exemple de la Région Provence Alpes Côte d'Azur que préside Michel Vauzelle, qui est une grande Région à la richesse écologique exceptionnelle, maillée par 6 Parcs naturels régionaux et 3 projets à l'étude, 4 Parcs nationaux et plusieurs réserves naturelles nationales et régionales.

La Région, dans le cadre de conventions d'objectifs signées avec les Parcs, a sécurisé le fonctionnement des Syndicats mixtes de Parcs et les moyens d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de leurs programmes d'actions dont certains se mutualisent dans le cadre d'un inter Parcs.

Par ailleurs, un fonds d'innovation doté de 100 000 euros par Parc et par an permet aux Parcs d'être des territoires d'innovation.

Cet exemple devrait se généraliser.

Mais d'autres exemples existent dans d'autres Régions, je l'ai constaté au cours de mes visites, et je remercie l'ARF d'organiser un échange de bonnes pratiques pour que nos Parcs et leurs équipes puissent accomplir pleinement leurs missions.

Les Parcs créent des emplois, leurs actions amortissent le choc de la crise, créent du lien social, dessinent une nouvelle forme de vie ...

Ils ont vocation à servir de laboratoire du changement.

Ils constituent un maillon essentiel de la politique nationale d'aménagement du territoire et de préservation et de reconquête de la biodiversité.

Mesdames les Ministres, nous comptons sur votre soutien pour que cette politique originale des Parcs naturels régionaux prenne toute la place qui lui revient dans les grandes réformes engagées par le Gouvernement.

Merci aux départements du Var et des Alpes de Haute Provence, merci à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour leur soutien dans l'organisation de ce congrès.

Merci également aux partenaires régionaux, la Société du Canal de Provence, EDF, la chambre de commerce du Var, le Crédit Agricole.

Merci aux Parcs de la Région qui ont épaulé le Parc du Verdon, la commune d'Aups et les communes voisines qui nous ont accueillis.

Enfin en votre nom à tous, j'adresse mes très sincères remerciements au Président Bernard Clap, à l'équipe du Parc du Verdon et ses co-directeurs Suzanne Gioanni et Jean-Philippe Gallet ainsi qu'à Pierre Weick, notre directeur et toute l'équipe de la Fédération pour l'organisation de ce Congrès et leur mobilisation.

Merci Mesdames les Ministres, vous avez devant vous 1000 militants et ambassadeurs des projets que vous portez pour notre Pays.

++++  
++++